



Photo : CRC NA

Synthèse du rapport d'observations définitives

LE COMMUNE DE MONT-DE-MARSAN

(Département des Landes)-exercices 2019 et suivants
délibéré le 12 décembre 2025

La commune de Mont-de-Marsan a connu une dégradation sensible de sa situation financière sur la période 2019-2024, qui handicapera sa capacité à réaliser un programme d'investissement important sur les prochaines années.

Une épargne limitée par l'importance de l'endettement et des ressources fiscales inférieures à la moyenne

La faiblesse de l'épargne dégagée par la commune résulte notamment de celle des bases fiscales qui limitent le niveau des ressources. Si le niveau d'épargne s'est maintenu en euros courants, l'épargne nette après remboursement des emprunts est très faible. Elle ne représente qu'un total de 2,5 M€ sur les six exercices étudiés.

Le programme ambitieux d'investissements porté par la commune (42 M€ entre 2019 et 2024) l'a empêchée de diminuer son endettement qui s'est maintenu à un niveau élevé (15,3 M€ d'emprunts). Par ailleurs, cela lui a imposé de puiser dans ses réserves à hauteur de 7,5 M€, réduisant le niveau de la trésorerie en-deçà du plancher généralement considéré comme nécessaire.

La commune se trouve désormais contrainte de mettre en attente certains paiements à ses fournisseurs faute de trésorerie disponible, la conduisant à dépasser le délai de paiement réglementaire de 30 jours. En conséquence, elle devrait, pour respecter la loi, régler les intérêts moratoires découlant de ce retard, pour un montant de plus de 140 000 € en 2024.

La réalisation des investissements projetés pèsera encore sur la situation financière et nécessitera des choix pour rétablir l'équilibre financier

Les choix du mandat qui débutera en mars 2026 devront par conséquent s'opérer sous une contrainte financière forte alors que la commune doit faire face à de nombreux défis dont deux ont été plus particulièrement examinés par la chambre.



En premier lieu, le projet de rénovation du musée Despiau-Wlérick va nécessiter de maintenir un niveau élevé d'investissements. Le dernier chiffrage à la date de rédaction du rapport à l'automne 2025 s'élève à 17,1 M€ HT, dont 8,94 M€ resteraient à la charge de la ville si l'ensemble des subventions escomptées étaient confirmées. Outre les risques pouvant peser sur le coût définitif du musée, la chambre alerte sur le manque de visibilité sur ses modalités de fonctionnement en phase d'exploitation alors que les projections de la commune évoquent un surcoût annuel de 660 000 €. La perspective d'un partage de ces coûts avec d'autres organismes publics, souhaitable compte tenu de l'ambition du projet, apparaît encore hypothétique à ce stade.

En second lieu, la commune s'est engagée dans un travail d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti, notamment pour se conformer au cadre réglementaire fixé par le décret « tertiaire ». Si la ville est accompagnée sur ce sujet et dotée d'outils adéquats pour suivre et diminuer ses consommations, de lourds travaux de rénovation thermique vont être nécessaires dans les prochaines années et impliquer un effort d'investissement supplémentaire que la commune n'est pas en capacité de financer au regard des engagements financiers pris pour le musée.

En effet, alors même qu'elle n'intègre pas les besoins liés à la rénovation bâtiminaire, la prospective financière réalisée par la chambre sur la période 2025-2029 dessine une trajectoire non soutenable en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement, conjuguée à un maintien du niveau élevé d'endettement et à une trésorerie précaire.

Compte tenu des hypothèses déjà restrictives retenues en matière de dépenses d'équipement, la chambre invite la commune à élaborer un plan pluriannuel de redressement visant à maintenir à horizon 2029 le niveau prévisionnel d'excédent de fonctionnement de 2025. Respecter cette trajectoire nécessitera des mesures correctives importantes, qu'il s'agisse de hausses de recettes ou de baisses de dépenses pour ne pas dégrader encore structurellement la situation financière. La chambre recense à ce titre plusieurs leviers pouvant être mobilisés par la commune.

La commune doit respecter les obligations de transparence dans ses relations avec le monde sportif

Comme lors de son dernier contrôle, la chambre a relevé le niveau important du soutien au monde sportif, qu'il s'agisse de pratique de loisirs ou du monde professionnel du rugby, pour lesquels les recommandations de transparence renforcée sont réitérées. Il en est ainsi en particulier des différentes prestations de services apportées par des collectivités, qui devraient apparaître dans les conventions avec la ville.

Suivez-nous sur

